



Accusé de réception en préfecture
094-200062883-20240422-Delib202402-DE
République Française
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier**

Séance du Comité syndical du 29 mars 2024

Date de convocation : 22 mars 2024

Délibération n°2024-02

Objet : Budget primitif 2024

Le 29 mars 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Chevilly-Larue et en visio-conférence, sous la présidence de M. Bruno Marcillaud, son Président.

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 28

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 1

Présents : Patrick ATTARD, Véronique BASTIDE, Régine BOIVIN, Murielle BOURREAU, Françoise PAYEN - suppléante de Antoine BRUNO, Stéphanie DAUMIN, Clément DECROUY, Chantal GERMAIN - suppléante de Richard DELL'AGNOLA, Ségolène DE LARMINAT, Bruno HELIN, Michel LEPRETRE, Patrick LEROY, Antoine MORELLI, Nicolas TRYZNA, Metin YAVUZ, Bruno MARCILLAUD.

Pouvoir de Hélène DE COMARMOND à Régine BOIVIN

Excusés et absents :

Le quorum étant atteint,

M. Patrick LEROY a été désigné secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5111-1 et L.5722-1,

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier,

Vu les statuts du Syndicat et notamment les articles 7-3 et 11,

Vu la délibération n°2024-01 prenant acte du débat d'orientations budgétaires,

Accusé de réception en préfecture
094-200062883-20240422-Delib202402-DE
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

VOTE
DECIDE A L'UNANIMITÉ

Article unique :

Approuve, chapitre par chapitre, le budget primitif 2024 du Syndicat qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges générales	207 312.00 €	R 002 Excédent fonctionnement	€
012 Dép. personnel	283 000.00 €	74 Dotations & participations	506 500.00 €
65 Autres charges	700.00 €		
68 Dotation amortissement	15 488.00 €		
Total	506 500.00 €	Total	506 500.00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 immobilisations incorporelles	102 536.96 €		
21 Immobilisations corporelles	2 000.00 €	R001 Excédent Invest.	€
23 Immobilisations en cours	2 033 094.27 €	040 Dotation amortissement	15 488.00 €
204	4 204 653.00€	13 Subventions d'investissement	6 767 000.00 €
Reste à réaliser	440 203,77 €		
Total	6 782 488.00 €	Total	6 782 488.00 €

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

Le Président
Par délégation,

